Journal officiel de l'Union européenne

C/2025/2920

2.6.2025

FR
Série C

Résumé des décisions de la Commission européenne relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) nº 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

[Publié en application de l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) nº 1907/2006 ([1])]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2025/2920)

Décision d'octroi d'une autorisation et modifiant la décision d'exécution C(2022) 6922

Référence de la décision ([1])	Date de la décision	Dénomination de la substance	Titulaire de l'autorisation	Numéro de l'autorisation	Utilisation autorisée	Date d'expiration de la période de révision	Motivation de la décision
C(2025) 3110	23 mai 2025	4-(1,1,3,3-tétraméthylbutyl)phénol, éthoxylé («4-tert-OPnEO»)	BioMérieux SA, 376 Chemin de l'Orme, 69280 Marcy-l'Étoile, France	REACH/25/28/0/R1	Utilisation industrielle pour ses propriétés de détergent non ionique dans l'extraction de matériaux biologiques ensuite formulés puis utilisés pour le revêtement d'articles destinés à des applications d'essais in vitro cliniques et industriels	4 janvier 2032	Conformément à l'article 60, paragraphe 4, du règlement (CE) nº 1907/2006, les avantages socio-économiques l'emportent sur les risques qu'entraîne l'utilisation de la substance pour la santé humaine et pour l'environnement et il n'existe pas de substances ou de technologies de remplacement appropriées.

([1]) La décision est disponible sur le site web de la Commission européenne à l'adresse suivante: Authorisation (europa.eu).

([1]) JO L 396 du 30.12.2006, p. 1.

ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/2920/oj